



DESTINATAIRES : À tout le personnel, gestionnaires et médecins œuvrant sur le territoire de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 7 janvier 2022

OBJET : RAPPEL - Appels COVID autorisés dans les laboratoires

*****RAPPEL*****

Considérant le volume important d'appels reçu dans nos différents laboratoires, veuillez noter que seules les personnes suivantes sont autorisées à appeler dans les laboratoires du CISSS concernant une analyse pour la COVID-19, soit :

- Coordonnateurs d'activités;
- Anesthésistes coordonnateurs ou de garde;
- Personnel de l'équipe de prévention et contrôle des infections;
- Médecins de santé publique;
- Responsables du service santé des employés si un résultat négatif peut empêcher une rupture de service imminente;
- Microbiologistes infectiologues.

Cette directive inclut également les appels pour les demandes d'envoi de résultats par télécopieur. Merci d'en informer vos partenaires du territoire, le cas échéant (RI-RTF, RPA, etc.).

En toute collaboration, acceptez mes meilleures salutations.

Mélanie Bernard

Directrice clinique-administrative Optilab et Directrice adjointe volet services diagnostiques, accueil, admission, Centrale de rendez-vous, archives et transcription médicale

Contenu et diffusion approuvés par : **Marco Bélanger**